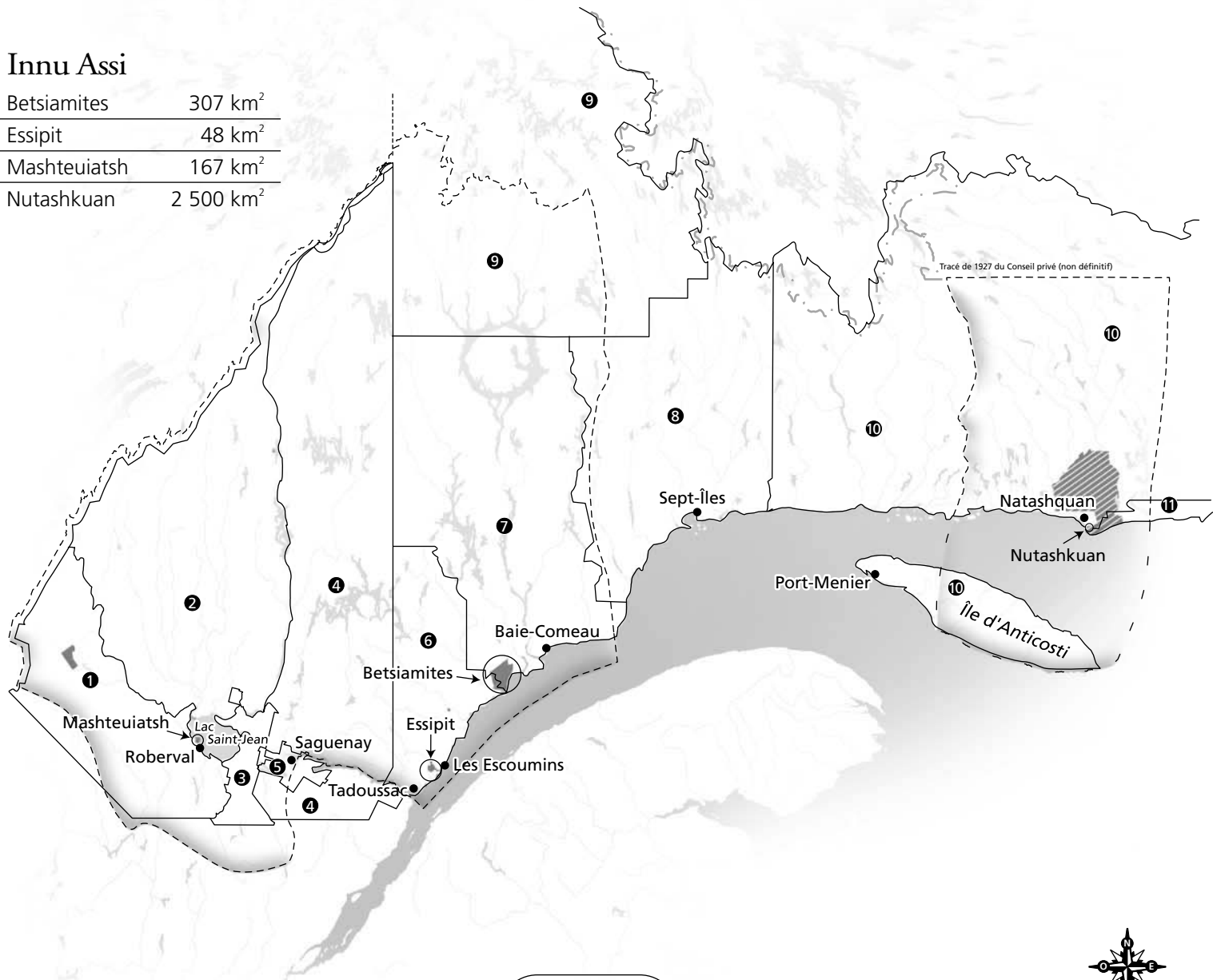


L'Entente de principe d'ordre général

Innu Assi

Betsiamites	307 km ²
Essipit	48 km ²
Mashteuiatsh	167 km ²
Nutashkuan	2 500 km ²



LÉGENDE



INNU ASSI

- territoire innu avec autonomie de gestion
- ententes de bon voisinage (règles à convenir)

INNU ASSI DE NUTASHKUAN

- territoire innu avec autonomie de gestion, à l'exclusion des ressources hydrauliques et du sous-sol
- ententes de bon voisinage et de fréquentation par les résidents des localités voisines (règles à convenir)

NITASSINAN (à l'exclusion d'Anticosti)

- territoire de pleine juridiction québécoise
- règles à convenir avec les Innus quant à l'application des éléments suivants :
 - partage de redevances
 - modalités de participation réelle à la gestion du territoire
 - chasse, piégeage et cueillette
 - protection du patrimoine
 - développement socioéconomique

ANTICOSTI

- territoire de pleine juridiction québécoise
- règles à convenir avec les Innus pour le partage des redevances, ou à d'autres fins, d'ici à l'entente finale

MRC ET TERRITOIRES ÉQUIVALENTS (TE)

- 1 Le Domaine-du-Roy
- 2 Maria-Chapdelaine
- 3 Lac-Saint-Jean-Est
- 4 Le Fjord-du-Saguenay
- 5 La ville de Saguenay (TE)
- 6 La Haute-Côte-Nord
- 7 Manicouagan
- 8 Sept-Rivières
- 9 Caniapiscau
- 10 Minganie
- 11 La Basse-Côte-Nord (TE)